



## REGLEMENT DU CONCOURS NATIONAL POTTOK ( JUMENTS ET POULICHES)

1 - Le concours de la race Pottok est organisé par l'Association Nationale du Pottok sous l'égide de la direction du Haras National de Gelos.

2 - Attribution des prix : Les notes reçues par les poneys, après présentation devant le jury, déterminent le classement et le gain éventuel d'une prime.

3 - Les différentes sections sont ouvertes aux Pottok inscrits au Livre Généalogique. Le livret SIRE de chaque Pottok sera demandé à l'entrée du concours.

4 - **Les personnes qui ont un compte sur le site des Haras Nationaux doivent s'engager via internet, sur le site <http://engagement.sfet.fr/>, cliquer sur le concours de SARE, puis sur l'onglet « je m'engage » et suivre les instructions. La date limite d'inscription, au concours, est fixée au 27 juillet 2018, délai de rigueur. Les personnes n'ayant pas de compte Haras Nationaux doivent faire parvenir les feuilles d'engagement à l'ANP « Maison Piarrestea » 64640 HELETTE avant le 25 juillet dernier délai.**

5 Le nombre d'animaux par éleveur et par section est limité à quatre

6 - Tous les poneys passeront en premier lieu devant une commission de présentation. La présentation devant jury se fait en main. Les animaux nus, en licol sans entraves et sans oeillères. Le jury doit éliminer tout animal n'ayant pas fait l'objet d'une toilette préalable suffisante ou des marquages portant atteinte à l'intégrité de l'animal.

7- Peuvent être jugées et primées les pouliches et poulinières des sections suivantes :

### **JURY 1**

#### **POULINIÈRES SUITEES**

POTTOK DE MONTAGNE (2 sections)

- Juments de 4 à 7 ans suitees d'un produit issu d'un étalon approuvé
- Juments de 8 à 18 ans suitees d'un produit issu d'un étalon approuvé

POTTOK DE PRAIRIE

- Juments de 4 à 7 ans suitees d'un produit issu d'un étalon approuvé
- Juments de 8 à 18 ans suitees d'un produit issu d'un étalon approuvé

POTTOK LIVRE B

- Juments de 4 à 7 ans suitees d'un produit issu d'un étalon approuvé
- Juments de 8 à 18 ans suitees d'un produit issu d'un étalon approuvé

### **JURY 2**

#### **POULICHES DE 2 ANS**

POTTOK DE MONTAGNE

POTTOK DE PRAIRIE

POTTOK LIVRE B

#### **POULICHES DE 3 ANS**

POTTOK DE MONTAGNE

POTTOK DE PRAIRIE

POTTOK LIVRE B

#### **POULINIÈRES NON SUITEES SALLIES DANS L'ANNEE (copie de la déclaration de saillie exigée)**

POTTOK DE MONTAGNE

POTTOK DE PRAIRIE

POTTOK LIVRE B

.8 - Les livrets SIRE des poneys **Pottok devront être validés.**

9 - Le jury est composé de

Monsieur le président de l'ANP, président du jury, Monsieur le Directeur des Haras de Gelos ou son représentant, de 2 membres de l'ANP figurant sur la liste des personnes aptes à juger déposée à la commission du stud-book.

10 - Le concours est placé sous la responsabilité du Président du Jury auquel toute éventuelle réclamation concernant le concours doit être adressée. Ses décisions sont sans appel.

11 - Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tout accident qui pourrait survenir tant pour le poney, que pour le propriétaire, que pour les cavaliers et les spectateurs. (Les propriétaires des animaux devant être assurés en responsabilité civile pour leurs animaux).